

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2025

---

RELATIVE À LA RAISON IMPÉRATIVE D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR DE LA LIAISON  
AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1435)

Tombé

N° CD30

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Ozenne et Mme Voynet

-----

## ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi le début de l'article unique :

« Afin de contourner une décision de justice, sous réserve des décisions... (*le reste sans changement*) ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.